



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



ECOLE DES DIRIGEANTS DE LA PROTECTION SOCIALE

Dossier de presse

CÉRÉMONIE

de remise du Prix EN3S 2015

lundi 9 février 2015

Salle Guillaumat, France Stratégie, Paris

Contacts presse :

Muriel PLASSE : 04 77 81 18 32 / 06 87 34 29 72 – muriel.plasse@en3s.fr

Jean Michel ROULLE : 01 42 75 61 37 – jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

SOMMAIRE

Présentation du Prix EN3S 2015	4
- Les partenaires	
- Les membres du jury de sélection	
Les ouvrages lauréats du Prix EN3S 2015	7
- Prix EN3S 2015 dans la catégorie Perspectives Pierre Joxe, Soif de justice : Au secours des juridictions sociales	
- Prix EN3S 2015 dans la catégorie Pédagogie Dominique Polton, « La santé pour tous ? »	
Les autres ouvrages en sélection pour le Prix EN3S 2015	9
Les trophées du Prix EN3S 2015	18
Annexe : interview de Pierre Joxe à paraître dans le prochain numéro de REGARDS	21

Afin de contribuer à la promotion de la protection sociale, aux débats qu'elle suscite et aux analyses qui sont développées sur son organisation, sa pertinence et sa performance, l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S) a créé un « Prix EN3S » visant à récompenser chaque année la publication d'ouvrages traitant des questions dans le champ de la Protection sociale.

Ce prix organisé en partenariat avec France Stratégie **pour la seconde année consécutive**¹ a vocation à mettre en lumière les ouvrages de référence parus durant l'année écoulée.

L'École s'appuie pour cela sur un jury de sélection réunissant des personnalités éminentes de la protection sociale française.

Cette année, 11 ouvrages étaient en sélection pour le Prix. Le jury a retenu au final deux ouvrages respectivement pour la catégorie « Pédagogie » et « Perspectives »

- **Dominique Polton, « La santé pour tous ? » pour la catégorie Pédagogie**
- **Pierre Joxe, « Soif de justice : au secours des juridictions sociales » pour la catégorie Perspectives**

La cérémonie de remise des Prix EN3S 2015 a eu lieu lundi 9 février à France Stratégie en présence de Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à France Stratégie, de Dominique Libault, Directeur général de l'EN3S, des membres du jury et des auteurs primés.

Cette remise des Prix a réuni dans l'assemblée les principaux acteurs qui font la Protection sociale avec des membres des Hauts conseils en lien avec les problématiques de Protection sociale, des directeurs d'organismes de Sécurité sociale, de représentants du secteur de la Protection sociale.

Animée par Manuel Jardinaud de Liaisons sociales magazine, Président de l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), elle a permis aux participants d'échanger avec les lauréats sur leurs ouvrages.

Retrouvez l'intégralité de la cérémonie sur le compte youtube de l'EN3S

¹ En 2014, pour sa première édition, le prix EN3S avait été remis à Laurent Davezies pour son ouvrage « La crise qui vient » (Prix EN3S Perspectives) et à Pierre Louis Bras et Didier Tabuteau pour leur ouvrage « Les assurances maladie » (Prix EN3S Pédagogie).

Présentation du « Prix EN3S »

- Les partenaires

L'EN3S a lancé en partenariat avec France Stratégie le « Prix EN3S » en 2013-2014. Ce Prix émane du souhait des deux partenaires de favoriser l'accès à la connaissance de la protection sociale, de susciter le débat et de valoriser les réflexions menées en la matière.



EN3S

Au cœur de la Protection sociale française et de ses réseaux (400 organismes, 185 000 collaborateurs), l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S) contribue à un haut niveau de professionnalisme de gestion des organismes en recrutant et en formant ses dirigeants.

Elle assure également la promotion de la Protection sociale, de son organisation et de ses métiers, en France et à l'International.



France Stratégie

France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement.

France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.

- Les membres du jury de sélection 2015

Composé de personnalités éminentes du champ de la Protection sociale, le jury de sélection du Prix EN3S 2015 s'est réuni à Paris le mercredi 7 janvier 2015 pour sélectionner les ouvrages lauréats de cette deuxième édition.



Anne-Marie BROCAS,

Présidente du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie

Anne-Marie BROCAS est Présidente du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie et Inspectrice générale des affaires sociales.

Diplômée de Sciences Po Paris et de l'ENA, elle a notamment été Directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et du ministère de la Santé puis au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (novembre 2006-février 2012) et Secrétaire générale du Conseil d'orientation des retraites (mai 2000-octobre 2006).



Marie-Claire CARRERE-GEE,

Présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi

Marie-Claire CARRERE-GEE est Présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) depuis 2007, succédant en cela à Raymond SOUBIE.

Diplômée de l'IEP de Bordeaux et administratrice du Sénat, elle fut la Conseillère sociale du Président Chirac avant de devenir Secrétaire générale adjointe de l'Élysée. Elle représente également, depuis 2011, la France au sein de la Task Force du G20 sur l'emploi instituée par le sommet de Cannes.



Julien DAMON,

Conseiller scientifique de l'EN3S

Sociologue et Professeur associé à Sciences Po (Master Urbanisme), Julien DAMON est Conseiller scientifique de l'EN3S depuis 2013. Il est un membre actif du comité de rédaction de la revue REGARDS.

Ses derniers ouvrages sont : « l'exclusion » (PUF, 2014) et « les 100 mots de la ville » (PUF, « Que sais-je ? », 2014), co-écrit avec Thierry PAQUOT.



Mireille ELBAUM,

Présidente du Haut Conseil du financement de la Protection sociale

Économiste spécialiste des questions sociales, Mireille ELBAUM est diplômée de l'IEP de Paris et ancienne élève de l'ENA.

Depuis septembre 2012, elle est Présidente du Haut conseil du financement de la Sécurité sociale après avoir été professeure titulaire de la chaire de Politiques et économie de la Protection sociale au Conservatoire national des arts et métiers.



Thomas FATOME,

Directeur de la Sécurité sociale

Diplômé d'HEC et de l'ENA, Thomas FATOME intègre l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) avant de devenir conseiller technique en charge des comptes sociaux et de la réforme de l'assurance maladie.

Il sera ensuite pendant trois ans Directeur de cabinet du directeur général de la CNAMTS.

Actuellement Directeur de la Sécurité sociale, il fut également Conseiller chargé de la santé, de la dépendance et des politiques sociales à la Présidence de la République.



Bertrand FRAGONARD,
Président du Haut Conseil pour la famille

Ancien élève de l'ENA, il commence sa carrière à la Cour des comptes. Il a travaillé auprès du secrétaire d'État à l'Action sociale de 1974 à 1977. En 1978, il est nommé directeur adjoint du cabinet de Simone Veil, ministre de la santé. Il devient ensuite directeur de la CNAF. Il est commissaire au Plan de 1987 à 1988, puis délégué interministériel au RMI de 1997 à 1998. Il est actuellement conseiller maître à la Cour des comptes et président du Haut conseil à la Famille.



Raphaël HADAS-LEBEL,
ancien Président du Conseil d'orientation pour les retraites

Raphaël HADAS-LEBEL est Conseiller d'État. Ancien élève de l'IEP de Paris et de l'ENA, il a été conseiller pour les affaires sociales auprès des Premiers ministres Jacques Chirac et Raymond Barre, puis Secrétaire général du groupe Elf-Aquitaine, Directeur général de France 2, membre du Conseil économique et social, Rapporteur général au Conseil d'État et Président de la section sociale du Conseil d'État. Il a été Président du Conseil d'orientation des retraites (COR) (avril 2006 – janvier 2015)



Dominique LIBAULT,
Directeur de l'EN3S

Diplômé de l'ENA, Dominique LIBAULT, a été Conseiller technique au cabinet de Simone VEIL. Il a pris successivement à la Direction de la Sécurité sociale, les responsabilités de Sous-directeur de l'accès aux soins ; Sous-directeur du financement et de la gestion de la Sécurité sociale, Chef de service, adjoint au directeur de la Sécurité sociale.

En 2002, il prend la tête de la Direction de la Sécurité sociale, fonction qu'il quittera en 2012 en étant nommé Conseiller d'État puis Directeur général de l'École nationale supérieure de Sécurité sociale. Il est également Vice-président du Haut Conseil du financement de la protection sociale et Président du Comité national pour le parcours des personnes âgées en perte d'autonomie.



Selma MAHFOUZ,
Commissaire générale adjointe de France Stratégie.

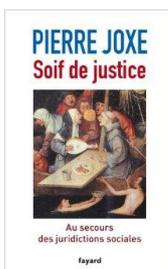
Selma MAHFOUZ est commissaire générale adjointe de France Stratégie depuis novembre 2013.

Ancienne élève de l'École polytechnique (1988), diplômée de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) d'analyse économique (Delta-EHESS), elle a été conseillère auprès de la ministre, chargée de la négociation sur les retraites, coordonnatrice du pôle retraites et affaires sociales au cabinet de la ministre des Affaires sociales et de la Santé (Marisol Touraine) (2012-2013).

Les lauréats du Prix EN3S 2015

Prix EN3S 2015 dans la catégorie Perspectives

Pierre Joxe, Soif de justice : Au secours des juridictions sociales
Fayard, 2014, 324 pages



L'auteur

Pierre Joxe fut ministre de l'Industrie puis ministre de l'Intérieur, enfin ministre de la Défense au cours des deux septennats de François Mitterrand. Ancien président de la Cour des comptes, il a siégé au Conseil constitutionnel de 2001 à 2010. Depuis 2010, il assure la défense des enfants, en qualité d'avocat spécialisé en droit pénal des mineurs.

Note de lecture par Julien Damon, membre du jury de sélection du Prix EN3S 2015

Les juridictions sociales : voici un thème où l'on n'attendait pas, a priori, Pierre Joxe. Mais on l'y trouve, passionnément impliqué, techniquement fin connaisseur. L'auteur nous fait visiter, à sa façon et avec son ton, les 209 conseils de prud'hommes, les 115 tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), les 21 tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI), les 102 commissions départementales d'aide sociale (CDAS). Cet ensemble hétérogène, impénétrable (intellectuellement) pour l'immense majorité de la population, se trouve pourtant au cœur du contentieux de la vie sociale des gens. L'ancien Ministre part de plusieurs constats : entremêlement du droit social et du droit pénal, pauvreté de la grande majorité des requérants, présence des mères et absence des pères. Les juridictions sociales rendent autant (un demi-million) de décisions que les juridictions pénales. Analysant, par recours à l'histoire mais aussi et surtout à des choses vues dans sa carrière récente d'avocat, la « férocité sociale », Pierre Joxe sait présenter les méandres de ces juridictions et les difficultés des justiciables perdus dans ces sinuosités de la complexité. Il montre aussi le dévouement et la qualité de nombreux magistrats. L'ensemble de ce millefeuille juridictionnel lui apparaît plutôt déroutant. Il invite à s'inspirer d'autres pays, comme l'Allemagne. Pour une justice mieux dotée, plus rapide, plus assurée, Pierre Joxe plaide pour la création d'un ordre de juridictions sociale. Un avantage, avec cette simplification et intégration, serait de pouvoir disposer de magistrats spécialisés et qualifiés, comme c'est le cas pour les tribunaux pour enfants. Une ambition puissante pour le droit social, particulièrement complexe et évolutif, qui appelle décidément plus de simplicité pour, en l'espèce, davantage de justiciabilité. Qualité d'écriture, ton impliqué et mise au jour de plusieurs points très importants quant à l'avenir même de l'édifice de protection sociale ont convaincu pour le prix EN3S dans la catégorie « perspectives ».

Prix EN3S 2015 dans la catégorie Pédagogie

Dominique Polton, « La santé pour tous ? »
La Documentation française, 2014, 190 pages



L'auteure

Dominique Polton est économiste et conseillère auprès du directeur général de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. Elle est membre du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie et du comité de rédaction de la revue Regards éditée par l'EN3S.

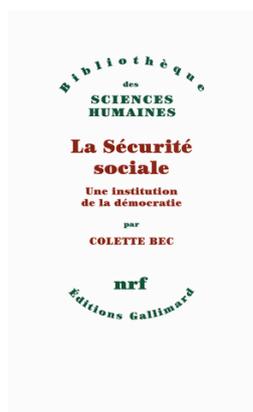
Note de lecture par Julien Damon, membre du jury de sélection du Prix EN3S 2015

Meilleur système du monde, pour les uns, gouffre sans fond, pour les autres, comment se faire vraiment une idée ? Grande spécialiste du dossier, Dominique Polton fait l'état des lieux, des savoirs et des controverses autour du système français de santé. Polton propose d'y voir clair. Sur l'importance relative de l'amélioration des conditions de vie et des progrès de la médecine, sur l'hybridation entre Bismarck et Beveridge, sur le mix de financement (entre assurance obligatoire et complémentaire), sur les expériences étrangères. Les pages sur les solutions dites évidentes, les recettes miracles et les assiettes géniales valent le détour. La simplicité séduisante est souvent trompeuse... Une leçon : prévention, évaluation et innovation doivent prévaloir. Sachant que l'équilibre d'ensemble sera toujours fonction des perspectives économiques. Alors que l'horizon du système de santé paraît, pour les nombreux pessimistes, très assombri, et, pour les quelques optimistes, mieux maîtrisé qu'auparavant, cet ouvrage de synthèse est publié à point nommé. Paru dans une nouvelle collection dynamique « Doc' en poche », il permet précisément le tour de cet horizon. Ces synthèses proposent les clés afin de répondre, de manière pondérée, à une multitude de questions. Et l'auteur soutient une thèse forte : « La priorité est d'essayer de faire mieux avec l'argent disponible, en protégeant les plus vulnérables ». L'ouvrage, par cet assemblage des deux qualités de la vision panoramique et de la compétence didactique, méritait assurément le Prix de l'EN3S 2015 sur le registre « pédagogie ».

Les autres ouvrages en sélection pour le « Prix EN3S 2015 ».

La sécurité sociale – Une institution de la démocratie par Colette Bec

L'ouvrage sélectionné



Nombre de pages de l'édition imprimée : 336 pages
Éditeur : Éditions Gallimard (30 janvier 2014)
ASIN : B00HZ59AC2

Prix : 23 €

La question de la Sécurité sociale a des allures de marronnier et donne lieu à des prises de position tranchées, chacun accusant les autres de vouloir la tuer et appelant à la sauver. Il en va ainsi depuis des décennies, en fait depuis que le fameux trou, que les experts sondent sans relâche, est devenu à lui seul un objet de controverse. Aux antipodes de ces polémiques, l'ouvrage de Colette Bec entend revenir à l'intention de ses pères fondateurs, en 1945, et saisir les principes à l'œuvre dans son évolution, ses réformes, ses problèmes actuels. Dans le projet de l'immédiat après-guerre, la Sécurité sociale était envisagée comme une politique de protection globale. Elle était conçue comme le socle de la solidarité et relevait de choix collectifs engageant le destin commun et l'organisation d'une société juste. En ce sens, elle se distinguait radicalement des assurances sociales limitées à la protection des salariés. Pour ses concepteurs, la Sécurité sociale constituait une institution de la démocratie à venir, une démocratie capable d'aménager un cadre permettant l'émancipation individuelle. En interrogeant ce projet, Colette Bec établit que la crise de la Sécurité sociale est en fait celle d'un mode d'appartenance que le système de protection a contribué à élaborer et qu'il participe désormais à déconstruire. Elle montre à quel point cette ambition vaut toujours dans le contexte actuel, qu'une approche technicienne et budgétaire rend en grande partie inintelligible.

L'auteure

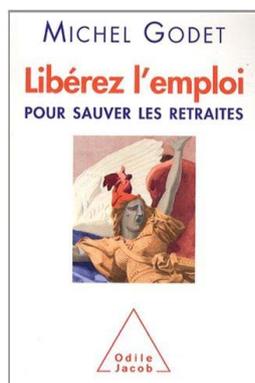


Colette Bec est professeur de sociologie à l'université Paris-Descartes et membre du laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique du CNRS. Elle a publié en 2007 « *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?* ».



Michel GODET, libérez l'emploi pour sauver les retraites

L'ouvrage sélectionné



Broché : 334 pages
Éditeur : Odile Jacob (2 janvier 2014)
Collection : Économie
ISBN-10 : 2738130615
ISBN-13 : 978-2738130617

Prix : 22 €

Ce livre est un cri de colère. Le chômage ne cesse d'augmenter avec des conséquences dramatiques pour notre pays : exclusion d'une partie de la jeunesse, alourdissement inexorable des dépenses publiques, difficulté à financer les retraites... Le cercle vicieux est connu. Pourtant, un consensus sur le chômage empêche de faire sauter les verrous de l'emploi. Tonique, percutant, ce livre s'attaque, chiffres à l'appui, aux « exceptions françaises », qu'il s'agisse du temps de travail trop faible ou du coût du travail dissuasif pour l'emploi. Car, nous avertit Michel Godet, « il faudra travailler plus pour espérer ne pas gagner moins ». Comment revenir à 5 % de chômeurs ? Pour libérer l'emploi, il faut des dirigeants compétents, au service de l'intérêt général et capables de s'inspirer de ce qui marche déjà dans la France d'en bas.

« Tant qu'on n'est pas dans l'iceberg, la croisière peut continuer. La France va se réveiller, comme en 1940, défaite. Le modèle jacobin a montré son impuissance à gouverner la France à la jumelle. Un sursaut est possible à partir des forces vives qui partout dans la société, dans les entreprises ou les territoires se battent pour survivre, innover et partir à la conquête du futur. ». M. G.

L'auteur



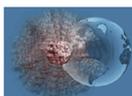
Michel Godet est professeur au Conservatoire national des arts et métiers, créateur du Cercle des entrepreneurs du futur. Il est aussi membre de l'Académie des technologies et du comité directeur de l'Institut Montaigne. Il a publié notamment chez Odile Jacob « *Le Courage du bon sens* » et « *La France des bonnes nouvelles* ».

Didier HOUSSIN, Face au risque épidémique

L'ouvrage sélectionné

Pr DIDIER HOUSSIN

FACE AU RISQUE ÉPIDÉMIQUE



Année : 02/2014
Éditeur : Odile Jacob
Reliure : Broché
Nb. de pages : 295
ISBN 10 : 2738130453
ISBN 13 : 9782738130457

Prix : 24,90 €

À la fin du XX^{ème} siècle, de nombreuses crises de nature épidémique se sont enchaînées. La sécurité sanitaire est devenue un enjeu international réclamant une approche mondiale. L'épidémie de sida avait sonné l'alerte au début des années 1980. À la suite de la maladie de la vache folle au début des années 1990, puis de l'épidémie liée au SRAS et des attaques bioterroristes au début des années 2000, le risque infectieux épidémique a semblé prendre une allure de plus en plus inquiétante. Le Pr Didier Houssin a été au cœur de cet enchaînement, en particulier au moment de l'épidémie de chikungunya à La Réunion, de la grippe aviaire, puis de la pandémie grippale de 2009. Soucieux d'en tirer les leçons pour la sécurité future des populations, il en retrace ici les temps forts et dresse le bilan des réponses qui ont été apportées. La pandémie de 2009, marquée par une bonne dose de chance pour l'espèce humaine, ne doit pas susciter l'inaction et ainsi se transformer en piège. Elle doit, au contraire, être l'occasion de prolonger l'effort de préparation, dans l'éventualité d'un phénomène épidémique plus grave.

L'auteur



Comme professeur de chirurgie à l'université Paris-Descartes, comme chirurgien et chef de service à l'hôpital Cochin, **Didier Houssin** a contribué au développement de la greffe du foie, en particulier chez l'enfant. Il a ensuite dirigé l'Établissement français des greffes, a été directeur de la politique médicale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, puis directeur général de la Santé de 2005 à 2011. Il est aujourd'hui conseiller de l'Organisation mondiale de la santé.

Eloi LAURENT, le bel avenir de l'État providence

L'ouvrage sélectionné

ÉLOI LAURENT

Le bel
avenir de
l'État
Providence

LLL
LES LIENS QUI LIBÈRENT

Broché : 155 pages
Éditeur : Liens qui libèrent (Les) (14 mai 2014)
Collection : Les liens qui libèrent
ISBN-13 : 979-1020901231
ASIN : B0015FB1QY

Prix : 15,50 €

Un essai remarquable et très original qui redessine l'espace de l'État Providence. L'État Providence ne doit pas s'effacer devant la société de marché, mais doit à l'inverse être réfléchi et ré-enrichi à la lumière des évolutions profondes de nos sociétés. A la lumière notamment de l'accroissement des inégalités dans le monde et de l'essor des crises écologiques.

L'auteur

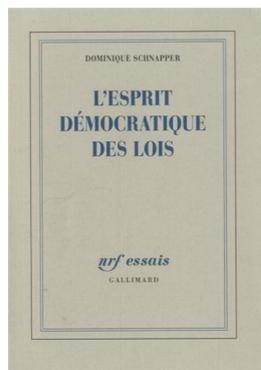


Photo Ph. Matsas
Copyright Flammarion

Eloi Laurent est économiste à l'OFCE et enseigne à Sciences Po-Paris ainsi qu'à la Stanford University. A l'automne 2013, il était chercheur et professeur-invité à l'Université d'Harvard. Il a notamment publié *La nouvelle écologie politique : économie et développement humain* avec Jean-Paul Fitoussi (Seuil) et *Social-écologie* (Flammarion).

Dominique SCHNAPPER, L'esprit démocratique des lois

L'ouvrage sélectionné



Broché : 321 pages
Éditeur : Éditions Gallimard (13 février 2014)
Collection : NRF Essais
ISBN-10 : 2070143627
ISBN-13 : 978-2070143627

Prix : 19,90 €

Il y a un malaise dans la démocratie. Jamais cependant les sociétés n'ont été aussi libres, aussi tolérantes et aussi riches. N'ont assuré plus de libertés, plus de bien-être matériel à leurs membres et n'ont été moins inégalitaires.

Dominique Schnapper, poursuivant sa réflexion sur la dynamique démocratique et ses vertus dont nous profitons sans en prendre toujours conscience tant elles nous paraissent naturelles, analyse ici ses dévoiements possibles, susceptibles de remettre en question les grands principes qui la fondent – des dévoiements portés par l'ambition de dépasser toutes les limites, nés de l'intérieur de la vie sociale et dans son prolongement.

Il suffirait de donner à chaque principe son sens plein, en allant au bout de sa logique. Jusqu'à l'excès qui risque de le déformer. La démocratie ne peut que se trahir elle-même, incapable d'être à la hauteur de ses ambitions. Il importe donc de saisir le moment où cet écart entre les aspirations des individus et la réalité des pratiques sociales finirait par remettre en question le sens même de l'ordre démocratique. Ainsi, la forme moderne de l'hubris ne serait-elle pas le rêve d'échapper aux contraintes biologiques et sociales de la condition humaine, nourri par les avancées remarquables de la science et par la puissance de l'aspiration démocratique ?

L'auteure

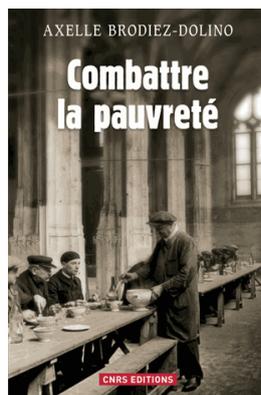


Dominique Schnapper (née le 9 novembre 1934 à Paris) est une sociologue française. Elle est membre du Conseil constitutionnel de 2001 à 2010.

Elle est la fille de l'intellectuel français Raymond Aron et l'épouse de l'historien d'art Antoine Schnapper.

Axelle BRODIEZ-DOLINO, *Combattre la pauvreté, vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*

L'ouvrage sélectionné



Date de parution : 18/04/13
Éditeur : CNRS
ISBN : 978-2-271-07605-2
EAN : 9782271076052
Présentation : Broché
Nb. de pages : 328 pages

Prix : 25 €

Perçue dès la fin du XIX^{ème} siècle comme secondaire, vouée à s'éteindre au profit des assurances naissantes puis de la Sécurité sociale, l'assistance aux plus démunis revient aujourd'hui en force. Sa place dans les politiques publiques a beaucoup évolué au fil des décennies. D'abord monopole des œuvres caritatives au siècle, elle est prise en charge par les municipalités à la fin du siècle, sur fond de III^e République sociale naissante ; ce n'est qu'ensuite, au tournant du XX^{ème} siècle, que l'État intervient par plusieurs lois sociales majeures.

Cette histoire de l'assistance en France conduit à mettre en avant un fait occulté, et pourtant fondamental : l'aide aux pauvres s'est aussi faite sous double condition de vulnérabilité sociale et sanitaire. Indigents malades, vieillards, handicapés physiques et mentaux, femmes en couche, ont été des publics prioritaires, considérés comme non responsable de leur situation. Sous des formes certes atténuées, le traditionnel clivage entre « bons » et « mauvais » pauvres a longtemps perduré dans la France contemporaine.

Cet ouvrage montre aussi que les pouvoirs publics, locaux et nationaux, se sont toujours appuyés sur les œuvres caritatives, devenues aujourd'hui associations de solidarité. Une collaboration rendue nécessaire pour faire face à un fléau à nouveau actuel.

L'auteure



Axelle Brodiez-Dolino, historienne, spécialiste des associations de solidarité et humanitaires, de la lutte contre la pauvreté-précarité et des engagements contemporains, est chargée de recherche au CNRS-LARHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes). Elle a notamment publié *Emmaüs et l'abbé Pierre* (2009) et *Le Secours populaire français, du communisme à l'humanitaire* (2006).

Marie DURU-BELLAT, Pour une planète équitable – l'urgence d'une justice globale

L'ouvrage sélectionné



Broché : 100 pages
Éditeur : Seuil (2 janvier 2014)
Collection : La république des idées
ISBN-10 : 2021158853
ISBN-13 : 978-2021158854

Prix : 11,80 €

Le contraste est spectaculaire entre l'indignation qui nous saisit devant certains faits divers et l'indifférence avec laquelle nous absorbons la statistique de ces cinq millions d'enfants morts de faim chaque année. Alors que les frontières nationales s'effacent, il devient de plus en plus incongru de les considérer comme des lignes de partage sur un plan éthique. Dès lors que les ressources de la planète sont limitées, on ne peut éluder la question de leur répartition. A l'heure de la globalisation et du changement climatique, la consommation des riches a un impact direct sur les conditions de vie des plus pauvres. La lutte contre les inégalités au niveau mondial est donc inséparable de la "justice environnementale". Réciproquement, la question écologique se pose aujourd'hui en termes de justice globale. L'alternative est la suivante : se contenter du statu quo dans notre petit univers insoutenable, ou lutter résolument contre les inégalités globales pour préserver un monde viable.

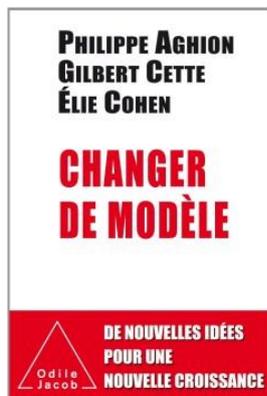
L'auteure



Marie Duru-Bellat, professeur de sociologie à Sciences Po-Paris et chercheur à l'Observatoire sociologique du changement, est spécialiste de l'éducation et de la stratification sociale. Elle a notamment publié *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie* (Seuil, 2006) et *Le Mérite contre la justice* (Presses de Sciences Po, 2009).

Gilbert CETTE, Philippe AGHION, Elie COHEN, *Changer de modèle, de nouvelles idées pour une nouvelle croissance*

L'ouvrage sélectionné



Broché : 180 pages
Éditeur : Odile Jacob (3 avril 2014)
ISBN-10 : 2738130232
ISBN-13 : 978-2738130235

Prix : 22,90 €

Pour enrayer la spirale du déclin, il faut un nouveau modèle de croissance. Un modèle de croissance par l'innovation où de nouvelles entreprises et activités viennent sans cesse concurrencer et remplacer les activités existantes.

Un modèle de croissance « inclusive » qui ne laisse personne sur le bord de la route et qui intègre les générations futures en rééquilibrant nos finances publiques et en incitant à l'innovation verte.

Un modèle de croissance résolument progressiste parce que s'attaquant aux inégalités sociales à la racine en réactivant la mécanique de la mobilité sociale.

Mais comment changer de modèle économique quand il n'y a consensus ni sur le diagnostic, ni sur les solutions, ni sur les outils ? Comment réformer en rompant avec les idées reçues ?

Ce livre montre pourquoi et comment il faut changer nos modes de pensée pour changer de modèle économique et assurer une prospérité durable à nos concitoyens.

Un livre majeur, qui conjugue l'analyse approfondie des pays qui réussissent et des propositions novatrices adaptées à la France d'aujourd'hui.

Les auteurs



Philippe Aghion est professeur à l'Université Harvard (États-Unis), spécialiste des théories de la croissance et de l'innovation.



Gilbert Cette est professeur d'économie associé à l'université d'Aix-Marseille, expert des questions de productivité et de marché du travail.



Élie Cohen est directeur de recherche au CNRS (FNRS), expert en institutions et politiques économiques, en particulier industrielles.

François DUBET, Préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités

L'ouvrage sélectionné



Broché : 106 pages
Éditeur : Seuil (18 septembre 2014)
Collection : La république des idées
ISBN-10 : 2021186229
ISBN-13 : 978-2021186222

Prix : 11,80 €

Depuis les années 1980, les inégalités se creusent partout en Amérique du Nord et en Europe. Au même moment, on observe un reflux des États-providence. Même si chacun le déplore, nous désirons de moins en moins l'égalité concrète. Mais ce ne sont pas seulement les crises et les inégalités qui affectent les liens de solidarité, c'est aussi la faiblesse de ces liens qui explique que les inégalités se creusent. Pour beaucoup, il serait temps de se débarrasser du politiquement correct qui empêcherait d'appeler les choses par leur nom : les « races », les « racailles », les « assistés », etc. En dépit de leurs principes affichés, les sociétés « choisissent » l'inégalité.

Ce livre montre que l'aggravation des inégalités procède d'une crise des solidarités entendues comme l'attachement à des liens sociaux qui nous font désirer l'égalité de tous, y compris de ceux que nous ne connaissons pas. Il est urgent d'inverser l'ordre du triptyque républicain : « Fraternité, Égalité, Liberté ».

L'auteur



François Dubet est professeur de sociologie à l'université de Bordeaux et directeur d'études à l'EHESS.

Depuis une trentaine d'années, ses recherches portent sur les mouvements sociaux, la ville, l'école et la théorie sociologique.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à la marginalité juvénile, à l'école et aux institutions et a dirigé l'élaboration du rapport « Le Collège de l'an 2000 » remis à la Ministre de l'enseignement scolaire en 1999.

Il a récemment publié, au Seuil, *Les Places et les Chances* (2010) et *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations* (2013).

Les trophées du Prix EN3S 2015

Implantée depuis 1978 sur Saint-Etienne, l'Ecole a souhaité souligner la dynamique créative de la ville, rappeler sa dimension de capitale française du design.

L'EN3S a lancé en partenariat avec l'Ecole supérieure d'art et de design de la ville de Saint-Etienne (ESADSE) un concours de création des trophées du Prix EN3S 2015 auprès des élèves de l'Ecole afin de mettre en valeur les talents de demain.

Les deux projets lauréats

- Trophée réalisé par Sei-kyung SON pour la catégorie Pédagogie



La lettre

Dans la catégorie "pédagogie", le trophée a été imaginé tout d'abord autour de la typographie. Tout simplement en partant de l'idée que la connaissance commence avant tout à travers la langue et la lettre, "pédagogie" est composé par la typographie *times new roman*. Cette typographie a été une commande du journal *The Times* pour les articles du journal. Elle fut par la suite mondialement célèbre par le logiciel d'édition Word. Les lettres en tige contrastent avec le bloc que représente le socle. Le trophée joue sur des points de vue différents créant un jeu de superposition dans l'espace. À chaque point de vue, une nouvelle image de trophée se crée.

Au départ le projet devait être réalisé en papier, mais au risque de s'affaisser, le laiton a été choisi.

En écho aux figures qui tournent au-dessus des bougies de Noël, les lettres se tiennent suspendues sur le socle.

- Trophée réalisé par Ling WANG pour la catégorie Perspectives

Catégorie *perspectives*



On retrouve de nouveau la forme ronde et le bois symbolisant la protection.

Les 7 branches sortant du socle font référence au 7 collines entourant Saint-Etienne. L'aspect protection est de nouveau mise en avant.

De plus, elles permettent de garder la forme d'une coupe traditionnelle tout en changeant le matériau et l'esthétique. Un différent matériau s'applique sur une forme existante permettra de symboliser subtilement l'innovation.

Les branches seront réalisées en chêne. Le socle sera taillé dans du sapin.



L'Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne (ESADSE)

L'Ecole supérieure d'art et design de Saint-Etienne (ESADSE) et la Cité du design sont réunies depuis 2010 au sein d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle).



Installée depuis la rentrée 2009 sur le site de l'ancienne manufacture d'armes de la ville, l'ESADSE bénéficie d'un environnement unique en France. L'ESADSE est au cœur d'un projet ambitieux de développement du territoire, de recherche et d'innovation qui croise les champs artistique, culturel et économique. Au sein de la Cité du design, plateforme dédiée au design envisagé comme vecteur de mutations sociales et de dynamiques économiques, l'ESADSE porte à la fois l'exigence artistique et la dimension de l'enseignement supérieur, à travers une offre de formation et de recherche

structurée autour de deux axes: l'art et le design.

La formation à l'ESADSE se déroule sur cinq ans. Elle permet le passage de deux diplômes nationaux : le Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) après trois ans d'études et le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), équivalent au grade de Master, après cinq ans d'études. Chaque année, environ 350 étudiants suivent les enseignements de l'ESADSE.

L'option Art

L'option Art constitue le lieu original et privilégié qui croise les champs d'expression plastique, les enjeux théoriques issus des sciences humaines et les problématiques propres à la création en art plastique. Au-delà de l'apprentissage des outils et pratiques artistiques (photographie, dessin, peinture, vidéo, volume, son, installation et nouvelles technologies), l'ESADSE propose un cadre de formation unique où le projet de l'étudiant doit se mesurer en permanence aux regards critiques croisés. La pratique se nourrit également grâce à une programmation d'activités soutenue, des visites d'expositions, des workshops et ateliers ainsi que de nombreux partenariats institutionnels.

L'option Design

L'enseignement du design à l'ESADSE associe les impératifs de maîtrise des savoirs entre savoir-être et savoir-faire. Les dimensions techniques, analytiques, anthropologiques et économiques constituent le centre des préoccupations de la formation. Les divers domaines d'application du design appréhendés lors du cursus sont les suivants : mobilier, design de produit, aménagement urbain, scénographie, design de service, etc. Cette construction d'une pensée raisonnée alliant ancrage culturel et savoir-faire techniques est un des atouts majeurs de l'enseignement du design au sein de l'école.

Interview de Pierre Joxe à paraître dans le prochain numéro de la revue REGARDS

regards
PROTECTION SOCIALE

Parution : mars 2015

par **Dominique LIBAULT**, directeur général de l'EN3S et **Julien DAMON**, professeur associé à Sciences-Po et conseiller scientifique de l'EN3S



Pierre JOXE fut ministre de l'Industrie puis ministre de l'Intérieur et enfin ministre de la Défense au cours des deux septennats de François Mitterrand. Ancien président de la Cour des comptes, il a siégé au Conseil constitutionnel de 2001 à 2010. Depuis 2010, il assure la défense des enfants, en qualité d'avocat spécialisé en droit pénal des mineurs.

M. LIBAULT

Ma première question est simple et directe : par quel cheminement l'ancien ministre, l'ancien Premier président de la Cour des comptes et l'ancien membre du Conseil constitutionnel que vous êtes en est-il venu à s'intéresser aux juridictions sociales, sujet ô combien délaissé ?

M. JOXE

Pendant toute ma vie, je me suis occupé de droit public. Mais c'est au Conseil constitutionnel que j'ai été sensibilisé à la justice des mineurs, en raison des lois Perben I et II en 2002 et 2004. Ces textes ont en effet apporté des modifications substantielles à l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, dont je vous rappelle le début de l'exposé des motifs : « *Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice* ». J'ai alors été d'autant plus contrarié que j'étais le seul au sein du Conseil à m'élever contre l'entreprise de destruction progressive de l'ordonnance de 1945.

Lorsque j'ai quitté le Conseil constitutionnel, j'ai décidé de devenir avocat, ce que je pouvais faire en tant que magistrat retraité. En effet, si beaucoup me considèrent comme un ancien homme politique, je vous rappelle que, sur les cinquante-trois ans de services civils et militaires que je compte, j'en ai passé trente-trois dans la fonction publique ou dans l'armée et n'ai été parlementaire que pendant vingt ans.

Je me suis donc inscrit au barreau pour voir fonctionner la justice des mineurs, que je ne connaissais pas du tout, à la différence des questions portant sur le terrorisme et la grande criminalité organisée, que j'avais approchées dans le cadre de mes fonctions antérieures, à l'Intérieur.

Avant de plaider, j'ai d'abord effectué un tour de France et j'ai visité une quinzaine de tribunaux pour enfants. Je me suis ensuite rendu à l'étranger, chez nos voisins, en particulier en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Espagne et en Autriche.

En France, les jeunes délinquants sont presque tous des garçons âgés de treize à dix-sept ans. Plus de la moitié sont d'origine africaine ou maghrébine et environ les deux tiers n'ont pas de père : pas de père du tout ou pas de père assurant une présence paternelle réelle.

Dans les couloirs des tribunaux pour enfants, j'ai rencontré de nombreuses mères. J'en ai rencontré d'autant plus que l'attente – parfois longue – est une caractéristique essentielle de la justice en France, ce qui distingue notre pays des autres. Ainsi, à Madrid ou à New-York, les audiences du tribunal pour enfants ont en général lieu aux horaires prévus, au quart d'heure près.

Ces mères, en général jeunes, se déplacent avec des liasses de papiers qui semblent concentrer toute la misère du monde : factures impayées, convocations au conseil de discipline ou au tribunal, convocations au conseil des prud'hommes, etc. Ces pauvres femmes, souvent chargées de nombreux enfants, voire de neveux, d'oncles ou de maris incapables, ne comprennent rien à ces papiers qu'elles transportent.

M. LIBAULT

Vous avez une belle phrase à ce sujet : « *Les uns et les autres entendent mal le langage du droit* ».

M. JOXE

Pendant mes longues attentes, j'ai ainsi été interrogé par ces femmes à qui j'inspire confiance vu mon âge... Ces conversations me rappellent ma permanence de député le lundi matin à Louhans, si ce n'est que ceux qui venaient me voir à l'époque – en général des hommes, représentatifs du Français moyen – étaient très au courant des procédures à suivre. De plus, je ne me suis alors jamais occupé des questions d'indemnité viagère de départ des exploitants agricoles, de contentieux du travail ou de Sécurité sociale : j'envoyais les gens voir l'assistante sociale, plus compétente que moi. J'ai donc beaucoup appris pendant cette période mais pas sur les questions sociales stricto sensu.

C'est dans les couloirs des prétoires de Paris et de Bobigny que j'ai découvert un monde que je ne connaissais pas. J'étais certes au courant de l'existence des commissions départementales d'aide sociale et des TASS, mais je n'avais jamais entendu parler des tribunaux du contentieux de l'incapacité, de la Commission centrale d'aide sociale ou de la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail. Je ne savais pas non plus que les commissions départementales d'aide sociale étaient devenues des juridictions administratives et je n'avais jamais assisté à une audience d'un TASS ni d'un conseil de prud'hommes.

C'est donc par le biais de gens qui ne comprenaient rien que j'ai découvert que je ne savais rien. Ceci a bien entendu piqué ma curiosité. Après avoir constaté la complexité du dispositif français et l'absence d'information, qui empêche les justiciables de s'orienter correctement, j'ai décidé d'assister à des audiences de TASS, de TCI, etc. J'ai refait un tour de France...

M. LIBAULT

Dans votre livre, vous insistez sur l'organisation des juridictions sociales dans plusieurs pays voisins.

M. JOXE

J'y suis aussi retourné : en Allemagne, il existe cinq ordres de juridictions. Il y a, comme en France, les juridictions judiciaires et les juridictions administratives, mais il y a aussi les juridictions fiscales, les juridictions du travail et les juridictions sociales et ce, depuis Bismarck. Les juridictions sociales et du travail sont organisées, comme les autres, en tribunaux de première instance, cours d'appel (en général une par Land) et cour fédérale. Par ailleurs, la Cour constitutionnelle fédérale, qui est une réelle cour constitutionnelle, unifie la jurisprudence de ces cinq ordres juridictionnels.

En Autriche, l'organisation est similaire. En Belgique, c'est encore plus simple : le tribunal du travail dispose de toute une gamme de compétences dans le droit du travail et dans le droit de la Sécurité sociale. Il est aussi doté d'un véritable Parquet social : l'Auditeur du Travail.

M. LIBAULT

Vous avez donc découvert la multitude ainsi que l'éclatement des juridictions sociales françaises et constaté « l'insuffisante justiciabilité » des droits sociaux.

M. JOXE

Ce concept de justiciabilité est d'origine anglo-saxonne. La justiciabilité rassemble tous les éléments qui permettent de porter une cause devant les tribunaux. Il s'agit donc de se demander si le détenteur d'un droit est au courant de l'existence de ce droit, s'il peut le faire valoir, s'il dispose d'un juge, s'il connaît ce juge et s'il peut y accéder aisément.

Cette approche ne trouve guère sa place dans la culture juridique française. Notre système juridique repose en effet sur une analyse ancienne, selon laquelle la loi représente l'expression de la volonté générale : « *Nul n'est censé ignorer la loi* ». Il repose aussi sur les notions de hiérarchie des normes, de compétence, de forme et de fondement. Par conséquent, les juges français appliquent le droit, et la relation entre le justiciable et le juge n'existe pas. En revanche, le droit anglo-saxon, fondé sur des cas particuliers, accorde une place centrale au juge.

La faible justiciabilité des droits sociaux en France explique l'importance du non-recours. Les droits sociaux « *particulièrement nécessaires à notre temps* », énumérés par le préambule de la Constitution de 1946, ont certes fait l'objet de lois et de règlements mais aucun juge n'a été chargé de leur application.

En France, les juridictions sociales ne se sont constituées que tardivement à partir de la revendication de droits proclamés et de la structuration progressive des commissions de recours, ce qui les différencie des cours et tribunaux classiques, qui remontent à l'Ancien Régime. C'est pour cette raison que les ministres de la justice ne connaissent pas les juridictions sociales, alors même que celles-ci sont à l'origine de 500 000 des quelque trois millions de décisions au fond qui sont rendues chaque année, soit environ une sur six.

À part les conseils de prud'hommes, toutes les juridictions sociales sont récentes : elles sont postérieures au droit qu'elles appliquent. La France n'est pas la seule dans ce cas mais prenez la Belgique par exemple : elle a refondu ses juridictions sociales il y a trente ans et créé les tribunaux du travail, qui traitent la totalité du contentieux relatif au travail et à la Sécurité sociale. Nous avons déjà évoqué le cas de l'Allemagne, où les juridictions de l'ordre social existent depuis Bismarck.

La France se caractérise donc par sa cécité : elle ignore son histoire des juridictions sociales et ne sait pas ce qui existe dans les pays voisins. À la sortie de l'École nationale de la magistrature, les jeunes magistrats ne sont jamais nommés dans une juridiction sociale. Ces postes ne suscitent au demeurant que peu d'intérêt chez les magistrats expérimentés. Il en va tout autrement en Belgique où ce sont les meilleurs qui exercent dans les tribunaux du travail. Du reste, c'est un ancien juge du travail que l'on trouve au sommet de la hiérarchie judiciaire belge.

M. LIBAULT

Les juridictions sociales françaises sont méconnues et délaissées. Toutefois, vous constatez que les magistrats qui y exercent sont souvent très impliqués dans leur travail, comme si le désintérêt institutionnel était en quelque sorte compensé par l'investissement personnel des juges.

M. JOXE

À la Cour des comptes, j'ai pu constater que les métiers de la magistrature attiraient trois catégories de personnes : celles pour qui la magistrature constitue un tremplin, celles qui ont le goût du droit et qui passent toute leur vie professionnelle à faire du droit, et celles qui n'éprouvent pas une passion particulière pour le droit et pour qui la magistrature représente avant tout un « état ». Dans ce dernier groupe, où l'on trouve surtout des femmes, les magistrats ne participent pas à la course aux postes et aux honneurs. Ils exercent en quelque sorte une profession libérale en dehors de toute contrainte.

Certains d'entre eux finissent par se passionner, pour les conseils des prud'hommes par exemple, tout en éprouvant un sentiment d'utilité sociale marqué. Pour qui n'a pas d'ambition professionnelle, ce travail est en effet particulièrement gratifiant. C'est là une caractéristique du service public, qui rémunère ses agents non en argent mais en sentiment d'utilité. Je pense ainsi au TASS de Melun, qui avait condamné Areva – la décision du TASS a entre-temps été réformée par la cour d'appel – en tant que « co-employeur » pour la mort par cancer du poumon d'un ex-salarié d'une filiale du groupe français au Niger. Le magistrat à l'origine de cette décision souhaitait de toute évidence faire évoluer la jurisprudence sans en tirer quelque gloire personnelle que ce soit. De la même façon, j'ai connu à la

Cour des comptes des hyper-spécialistes de tel ou tel sujet, qui ont effectué toute leur carrière dans la plus grande discrétion.

Ce travail est parfois tellement gratifiant que certains continuent même après avoir pris leur retraite. Ainsi, la plupart des TCI rassemblent des magistrats en retraite. Je pense aux présidents du TCI de Bordeaux ou de Toulouse par exemple.

M. LIBAULT

Vous constatez le retard des juridictions sociales françaises. Pour rattraper ce retard, vous préconisez la création d'un ordre de juridictions sociales, avec un parquet social.

M. JOXE

Je ne suggère qu'une chose : que la France s'inspire des meilleurs exemples étrangers, c'est-à-dire des modèles allemand, belge ou suisse.

Je relève les mauvais résultats du système français, comme en témoignent les diverses condamnations prononcées par le TGI de Paris à l'encontre du Trésor public parce que le conseil des prud'hommes a rendu des décisions avec plusieurs années de retard.

Je remarque aussi le manque de curiosité des juristes français pour les juridictions sociales étrangères. Pourquoi ne pas assister à des audiences du tribunal des prud'hommes en Suisse ou du tribunal du travail en Belgique ? Ceci permet de se rendre compte que les juridictions sociales y fonctionnent de façon démocratique et efficace, et que les mêmes affaires n'y sont pas traitées de la même façon que dans l'Hexagone. J'ai ainsi pu constater que des dossiers similaires étaient expédiés en dix minutes à Paris et traités de manière approfondie en plus d'une heure à Lausanne.

Analyser les exemples étrangers permet également de s'apercevoir que le parquet social belge, s'il peut requérir des peines en application du droit social du travail, peut par ailleurs intervenir à tout moment dans la procédure et assister les justiciables qui n'ont pas d'avocat. Le droit social n'est-il pas conçu pour les faibles, qui doivent pouvoir être entendus et comprendre les enjeux des procédures ?

Qui s'intéresse à ces questions en France ? Ni le ministre du travail. Ni le ministre chargé de la Sécurité sociale. Quelques universitaires, à Nanterre notamment.

M. LIBAULT

Ne pensez-vous pas qu'il serait cependant possible de mieux informer et accompagner les citoyens pour éviter des contentieux sociaux ?

M. JOXE

Certes. Il me semble important à cet égard de se demander si la politique sociale relève du niveau national ou des autorités locales. Ce point n'a jamais été nettement tranché en France. L'État se débarrasse actuellement des questions sociales pour les transférer aux collectivités locales, alors que celles-ci supportent de plus en plus de charges.

Comment résoudre ce problème ? Historiquement, les régimes sociaux se sont développés dans un contexte de croissance économique élevée et sous la double pression syndicale et politique. Or, la croissance actuelle est quasiment nulle et le syndicalisme est à la fois faible et fragmenté. Le mouvement syndical français n'est en rien de comparable au DGB allemand.

Par ailleurs, la classe moyenne française est de plus en plus égoïste car elle a peur de tomber dans le chômage et la précarité. Rien de commun entre la frilosité actuelle et le climat sous la III^e République, laquelle avait pour objectif de transformer un peuple de paysans illettrés en un peuple de citoyens éclairés et qui a développé l'enseignement en l'espace de deux ou trois générations, en construisant des dizaines de milliers d'écoles et en formant des milliers d'instituteurs. La France a de nouveau connu à la Libération un mouvement d'optimisme, certes animé par des motivations exclusivement politiques (haine du fascisme et revendication de l'égalité) mais soutenu par la croissance économique.

Le mouvement de repli individuel que nous constatons aujourd'hui peut se prolonger dans la mesure où les forces politiques qui se réclament du progrès ne manifestent pas une volonté suffisante de lutte

contre les inégalités. J'en veux pour preuve la coexistence des minuscules augmentations de salaires – quand il ne s'agit pas de diminutions en raison de l'absence d'indexation – et des retraites chapeaux de quelques-uns. Si d'aucuns justifient cette situation par la concurrence et par la nécessité d'attirer en France les chefs d'entreprise, j'estime quant à moi que les inégalités de cette ampleur ne peuvent qu'engendrer des tensions sociales insupportables. Je déplore que le gouvernement français actuel néglige des pans entiers du droit social, comme la réforme des conseils des prud'hommes confiée à l'alliance du ministre de l'Économie et du patronat !

À court terme, je ne suis donc pas optimiste mais je le suis à long terme, car je suis persuadé que la justice finit par s'imposer.

M. DAMON

Vous parlez beaucoup de « férocité sociale ». Comment la caractérisez-vous ?

M. JOXE

Avant tout par la situation en Grande-Bretagne, où la férocité sociale constitue une vraie tradition. Les romans de Dickens en témoignent ! La férocité sociale consiste à poursuivre l'exploitation économique dans des conditions telles que sont mises en danger la santé et l'espérance de vie d'hommes qui sont de surcroît exposés à des souffrances insupportables.

Le refus d'Areva d'accepter la décision du TASS de Melun me semble également relever de la férocité sociale. Si cette entreprise s'est tant battue sur ce dossier, c'est parce que des centaines d'Africains risquaient d'introduire des actions. De même, tolérer au début des années soixante la situation des mineurs, qui risquaient d'être atteints de silicose, représentait une forme de férocité sociale. Je l'ai constaté en effectuant à cette époque-là une mission pour la Cour des comptes à l'hôpital de Lens. Les conséquences de l'amiante ont été longtemps connues mais cachées – ou niées.

J'en ai vu des illustrations dans les TASS... Oui, on peut parler de férocité sans aucune exagération, quand on étudie un siècle de maladies professionnelles et d'accidents du travail.